ANNEXE 2 : DOMAINE ADULTE

Les activités de l'emploi-repère de ce domaine (telles qu'énumérées ci-après et dont la liste des tâches n'est pas exhaustive) correspondent aux activités principales de l'emploi-repère concerné même si elles ne sont pas toutes demandées au salarié.

Cartographie de l'emploi-repère Assistant(e) de vie B

Assistant(e) de vie B Echelle 4

Assistant(e) de vie A

Effectuer et/ou accompagner l'employeur dans la préparation de repas spécifiques

Accompagner
l'employeur dans:
-la prise des repas
-la réalisation des gestes
d'hygiène corporelle
-les transferts et les
déplacements
-l'habillage

Descriptif de l'emploi-repère : Assistant(e) de vie B

L'emploi-repère d'Assistant(e) de vie B consiste à accompagner une personne adulte dont l'autonomie est altérée de manière temporaire, évolutive ou permanente dans la réalisation des tâches courantes et des actes essentiels de la vie quotidienne.

L'emploi-repère est retenu dans son ensemble même si toutes les tâches ne sont pas demandées au salarié.

Selon les consignes de l'employeur, les activités comprennent principalement :

- Les activités de l'emploi-repère Assistant(e) de vie A c'est-à-dire :

Effectuer et /ou accompagner l'employeur dans :

- les activités sociales et/ou de loisirs
- les courses
- **les tâches ménagères** : par exemple entretenir les espaces de vie (intérieurs et extérieurs), par exemple nettoyer les sols, les meubles, les objets, les vitres, les sanitaires, les terrasses, s'occuper de la literie
- l'entretien du linge
- la préparation de repas courants : par exemple préparer un repas de tous les jours
- les tâches administratives courantes : par exemple la gestion du courrier, de documents et leur classement

ΕT

- Effectuer et/ou accompagner l'employeur dans la préparation de repas spécifiques : par exemple sans sel, sans sucre, sans apport de matière grasse
- Accompagner l'employeur dans :
 - o **la prise des repas** : par exemple installer correctement l'employeur, préparer la table, couper les aliments
 - o **la réalisation des gestes d'hygiène corporelle** que la personne pourrait faire elle-même : par exemple l'aide à la toilette non médicalisée, le rasage, les soins cosmétiques
 - o les transferts et les déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile : par exemple pour se relever d'une chaise, descendre un escalier, traverser une rue
 - o **l'habillage :** par exemple enfiler un gilet, une veste, attacher les chaussures, passer de la tenue de jour à la tenue de nuit et inversement